

## CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

### Commission SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Réunion du 22 juin 2009

#### Fiche descriptive d'enquête pour examen en avis d'opportunité

Page

- Enquête européenne sur l'accès au financement des PME  
d'au moins 10 salariés..... 2  
(Insee - Direction des statistiques d'entreprises)

*Les personnes intéressées par ces projets et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 22 juin 2009 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis :  
(messagerie : [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) fax : 01 41 17 55 41).*

## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

### Enquête européenne sur l'accès au financement des PME d'au moins 10 salariés

#### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête européenne sur l'accès au financement des PME d'au moins 10 salariés.

#### 2. Service producteur

INSEE, Direction des Statistiques d'Entreprises, Département « Synthèses Sectorielles »

#### 3. Service réalisant la collecte

INSEE

#### 4. Historique de l'enquête

Cette enquête nouvelle correspond à la première utilisation du « module flexible » instauré par la refonte du règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises (SBS, for Structural Business Statistics, cf. règlement du Conseil et du parlement européens No 295/2008). Ce « module flexible » a pour objectif de « disposer d'un outil souple permettant de répondre en temps utile aux besoins statistiques nouveaux dus à l'évolution de la situation économique... ». Le règlement européen n°97/2009 du 2 février 2009 a entériné le thème de l'accès au financement pour le module flexible en 2010.

#### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet (enquête nouvelle)

#### 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête s'intéresse aux difficultés rencontrées par les PME d'au moins 10 salariés pour se financer et aux modes de financement utilisés avant, pendant voire après la crise. Un intérêt particulier est porté aux entreprises à forte croissance, et notamment aux plus jeunes dites gazelles.

Les principaux thèmes suivants seront abordés :

- L'impact sur l'accès au financement de la situation du propriétaire de l'entreprise aux moments de la création et de l'observation ;
- L'importance et le taux de succès des tentatives pour obtenir diverses sortes de financement internes ou externes ;
- L'étendue des garanties à apporter pour les prêts aux entreprises ;
- La perception par le propriétaire / dirigeant du coût et de la charge supportée pour obtenir des prêts aux entreprises ;
- L'importance du choix de l'institution financière (proximité géographique, propriétaire étranger ou domestique, statut de client déjà connu etc.) ;
- La perception des besoins futurs de financement et de leurs formes.

#### 7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête est menée dans le cadre du règlement européen n°97/2009 du 2 février 2009. Plusieurs directions de la Commission Européenne ainsi que la Banque Centrale Européenne attendent avec intérêt les résultats de cette enquête pour adapter leurs politiques. L'OCDE a également fait part de son intérêt pour ce type d'investigation.

## 8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

La Banque Centrale Européenne a mis en place un baromètre flash sur l'accès au financement des PME. Quelques questions passerelles devraient permettre de relier ce baromètre conjoncturel à l'enquête accès au financement, plus structurelle.

L'enquête de la Direction Générale des affaires économiques et financières de la Commission Européenne auprès des banques commerciales sur la distribution de crédits ne couvre que l'un des nombreux modes de financement possibles des entreprises et ne permet pas de connaître leur opinion. L'enquête accès au financement est la seule à s'intéresser à toute la gamme des financements et des acteurs possibles, en partant du point de vue des entreprises. De plus, elle collectera les mêmes données sur tous les pays participants et permettra donc des comparaisons sur l'accès aux différents modes de financement entre pays.

## 9. Insertion dans un système d'information

L'utilisation de données démographiques et du fichier sur les liaisons financières LIFI (répertoriant les groupes) sera nécessaire pour cibler les unités à interroger. Par ailleurs, conformément au vœu de la Commission Européenne, le maximum de données possibles (catégorie juridique, activité principale, éléments du compte de résultat et du bilan) seront tirées des bases de données existantes pour minimiser le nombre de questions à poser aux entreprises et fournir des données de cadrage.

## 10. Cible de l'enquête

Les unités ciblées par cette enquête sont les PME d'au moins 10 salariés créées au plus tard en 2005 et encore actives en 2010.

Le règlement européen n°97/2009 définit un objectif de qualité minimum de 1800 entreprises répondantes pour la France. Si l'on vise à obtenir des résultats représentatifs pour la France, l'échantillon pourrait comporter environ 12 000 unités ; ce point reste à instruire.

## 11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les critères retenus pour définir l'unité statistique s'inspirent de la définition européenne des PME (Recommandation C2003 1422, 2003/361/EC), sans la respecter complètement : les entreprises devraient compter entre 10 et 249 salariés en 2005 et en avoir encore au moins 10 en 2010 ; elles devraient être indépendantes en 2008.

Par ailleurs, la population sera décomposée en 3 sous-populations distinctes : les « gazelles » (jeunes entreprises créées en 2003 ou 2004, caractérisées par un taux de croissance annuel moyen de l'emploi de plus de 20% sur la période 2005-2008), les autres entreprises à forte croissance de l'emploi sur 2005-2008, et les entreprises qui n'ont pas connu une telle croissance.

En termes de secteurs d'activité, le champ de l'enquête est compris dans celui des entreprises non financières. Les entreprises agricoles ne seront pas couvertes. En NACE rev. 2, le champ se décompose de la sorte selon 5 groupes d'activités :

- a) B à E (industrie);
- b) F (construction);
- c) G à N (services), sauf J, K (services financiers) et M;
- d) J (services de TIC);
- e) M (services professionnels, scientifiques, techniques).

## 12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est européenne. Seuls 8 petits pays ne devraient pas y participer. Il n'y aura pas d'extension régionale et pour la France le champ sera limité à la métropole.

## 13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête adoptera un plan de sondage stratifié. Comme dans tous les pays participants, l'échantillon comprendra 15 strates (5 groupes de NACE \* 3 sous populations, cf. le point précédent pour leurs définitions). La base de sondage tiendra compte des liaisons financières repérées par l'enquête LIFI.

## 14. Mode de collecte

Il s'agira d'une enquête postale.

## 15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte devrait avoir lieu à la fin de l'année 2010. Il n'est pour l'instant pas prévu de renouveler l'enquête.

## 16. Contraintes imposées à l'enquête

Le règlement du Conseil et du parlement européens No 295/2008, qui instaure un « module flexible » dans le cadre des statistiques structurelles d'entreprises, impose que ce module se limite à étudier une vingtaine de caractéristiques des entreprises et qu'il ne faille pas plus d'une heure et demi pour y répondre.

Par ailleurs, tous les pays devront effectuer des tests pour vérifier la pertinence du questionnaire, sa compatibilité avec les spécificités nationales et la compréhension par les entreprises locales de la traduction du questionnaire européen.

## 17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Dès que le projet de questionnaire européen sera suffisamment avancé, on réunira un comité de concertation. Le comité de concertation devrait rassembler les principaux utilisateurs potentiels en France (SSM, Banque de France, OSEO, CGPME, CCIP...).

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats seront prioritairement utilisés pour répondre aux besoins d'Eurostat, mais des exploitations françaises seront également réalisées. On envisage a priori la publication d'un 4 pages.

## 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Un cofinancement par l'Union Européenne est prévu dans le cadre du dispositif couramment utilisé pour ce type d'enquêtes.

Pour le moment, la phase de préparation de l'enquête mobilise un cadre A à temps partiel. On pourra faire appel au réseau d'enquêteurs d'entreprises pour effectuer les tests. En fonction des caractéristiques du questionnaire et de la taille de l'échantillon, on précisera ultérieurement les moyens nécessaires à la gestion de l'enquête.